

PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL de Plescop

2025-2030



Projet d'établissement adopté par délibération du 02/12/2025

MULTI ACCUEIL MUNICIPAL
Maison de l'Enfant « Tamm ha tamm »
12 Rue de Sainte Anne
56890 PLESCOP

Téléphone : **02.97.60.75.33** (Bureau)
02.97.60.73.45 (Salle de vie)

Adresse mail : **multiaccueil@plescop.bzh**





SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE PROJET SOCIAL	4
1.1 CADRE GENERAL DE LA COMMUNE	4
a. <i>Territoire</i>	4
b. <i>La population.....</i>	5
c. <i>Les familles</i>	6
1.2 LA MAISON DE L'ENFANT :	6
UN PROJET DE COHESION ENTRE LES SERVICES.....	6
a. <i>Les partenariats au sein de la commune</i>	8
b. <i>Les modalités des relations avec les organismes extérieurs.....</i>	11
c. <i>Les partenariats institutionnels</i>	12
1.3 LES MODALITES DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT ET ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE ..	12
1.4 LA DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	14
2. PROJET D'ACCUEIL	15
1.1 LES PRESTATIONS D'ACCUEIL	15
1.2 LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	16
a. <i>L'équipe.....</i>	16
b. <i>Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)</i>	18
c. <i>Positionnement professionnel</i>	18
d. <i>Modalités d'analyse de la pratique et de formation</i>	19
e. <i>L'accueil des stagiaires.....</i>	20
1.3 L'ACCUEIL D'ENFANTS PRESENTANT UN HANDICAP OU ATTEINT DE MALADIE CHRONIQUE	20
3. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	21
3.1 NOS VALEURS EDUCATIVES.....	22
1.2 L'ACCUEIL	22
a. <i>La familiarisation.....</i>	22
b. <i>Les transmissions.....</i>	23
3.3 LES SOINS, MOMENTS INDIVIDUALISES	24
3.4 LE TEMPS DU REPAS	26
3.5 LE SOMMEIL	27
3.6 LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL.....	28
a. <i>La motricité libre</i>	28
b. <i>Le jeu</i>	29
c. <i>L'autonomie</i>	30
d. <i>L'égalité garçon /fille</i>	31
e. <i>L'éducation positive</i>	31
f. <i>La communication gestuelle</i>	33
g. <i>L'approche snoezelen.....</i>	34
h. <i>L'ouverture vers le monde extérieur</i>	35
i. <i>L'approche culturelle et artistique</i>	36
j. <i>Une pédagogie tournée vers la nature :</i>	37
4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION	40
CONCLUSION	47
ANNEXES	48





INTRODUCTION

Le multi-accueil est un lieu d'accueil, d'éveil et d'épanouissement, pensé pour accompagner chaque enfant dans son développement global, tout en respectant la continuité des liens familiaux. L'équipe pluridisciplinaire de professionnels de la petite enfance veille à répondre aux besoins physiques, affectifs, sociaux et cognitifs de l'enfant, en s'appuyant sur des observations régulières et une réflexion partagée, favorisant une démarche d'amélioration continue de la qualité d'accueil.

Ce projet d'établissement s'inscrit pleinement dans les principes fondamentaux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par les Nations Unies le 6 septembre 1990, et ratifiée par la France en 1990. Il reconnaît notamment à chaque enfant le droit à l'éducation, à la santé, à l'épanouissement, à la protection, ainsi qu'à l'expression de ses opinions. L'intérêt supérieur de l'enfant constitue ainsi le fil conducteur de l'ensemble des actions éducatives menées au sein de la structure.

Conformément au décret du 1er août 2000 (article R180-10 du Code de la santé publique), l'élaboration d'un projet d'établissement est obligatoire dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). **Ce document de référence vise à harmoniser les pratiques professionnelles et à garantir une cohérence éducative au sein de l'équipe, en lien étroit avec les orientations définies par la ville de Plescop.**

Il prend également appui sur les grands textes réglementaires et pédagogiques qui encadrent l'accueil du jeune enfant, notamment :

- La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant (2017), qui promeut un accueil bienveillant, inclusif et respectueux des droits de l'enfant ;
- Le cadre national pour l'accueil du jeune enfant (2021), qui définit les grands principes pour garantir un accueil de qualité pour tous ;
- Les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS), notamment sur l'observation, le soutien à la parentalité et l'inclusion ;
- Les orientations locales de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et les partenaires institutionnels.

Le projet d'établissement est aussi un **outil de communication**, permettant de présenter la mission et les valeurs de la structure aux familles, aux partenaires institutionnels et aux professionnels intervenants auprès des enfants. Il a aussi pour objectif de poser les **perspectives d'évolution et donc le plan d'actions sur les cinq années** que comptent le projet d'établissement. C'est un document vivant, en constante évolution, qui se nourrit des retours d'expérience de chacun (direction, agents, enfants, familles, partenaires, élus...), des évolutions législatives, des réflexions d'équipe et des besoins des enfants et de leurs familles.





1. LE PROJET SOCIAL

1.1 Cadre général de la commune

a. Territoire

Située dans le Morbihan, Plescop est une ville de Golfe Morbihan – Vannes Agglomération, répartie sur 23,35km². Située à 5 min de Vannes, au Nord-Ouest de son agglomération, la commune de Plescop est entourée par 7 communes (Grandchamp, Meucon, Ploeren, Plougoumelen, Plumergat, Saint-Avé, Vannes).

Plescop est une commune péri-urbaine dont la localisation est stratégique, puisqu'elle est facilement accessible par la N165 et se trouve au confluent de nombreuses voies départementales. Cette position géographique a contribué à l'essor de sa population et de son activité économique. PLESCOP s'est vue attribuer de nombreux labels qui valorisent ses actions : le label « Zéro Phyto », « 3 fleurs Villes et Villages Fleuris », le label écotouristique « Station Verte », et le label « Ville Active et Sportive » et ses deux lauriers, qui met en lumière sa dynamique sportive et associative.



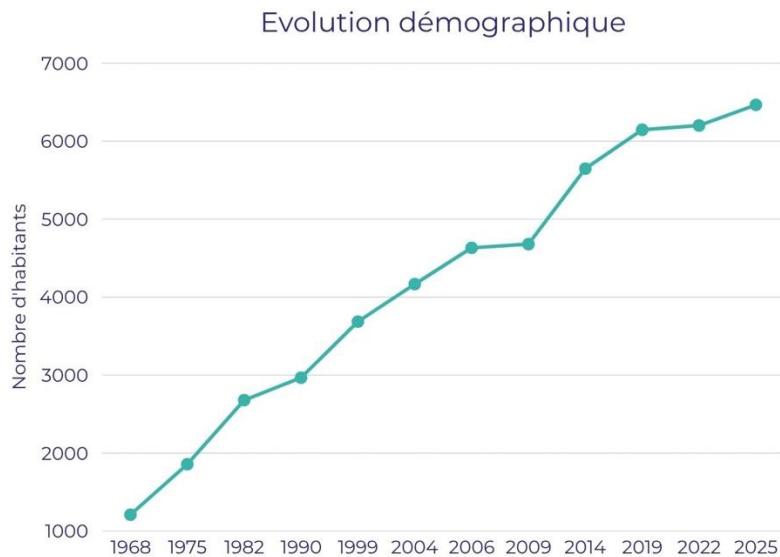
La commune est également partenaire du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, pour mutualiser la valorisation des richesses naturelles de son territoire.





b. La population

Nombre d'habitants :



Plescop compte une population de **6 384 habitants** (Source INSEE 2025).

La vitalité de sa démographie s'explique par la mise en place d'une politique sociale axée sur l'accueil de nouveaux arrivant/e(s), notamment des jeunes foyers. Cela permet à chacun d'avoir sa chance d'accéder à un logement digne, dans un cadre de vie de qualité.

Population par tranches d'âges :

	2021		2015		2010				
	Plescop	Morbihan	GMVA	Plescop	Morbihan	GMVA	Plescop	Morbihan	GMVA
0 à 14 ans	15,6 %	16,1 %	15,6 %	17,5%	17,5%	17,0%	18,4%	17,9%	17,7%
15 à 29 ans	18,8 %	14,2 %	15,6 %	20,3%	14,8%	16,3%	18,4%	15,6%	17,3%
30 à 44 ans	18,3 %	16,6 %	16,2 %	19,8%	17,7%	17,4%	20,6%	19,0%	18,9%
45 à 59 ans	21,4 %	20,3 %	19,9 %	20,7%	20,5%	20,3%	22,8%	20,8%	20,8%
60 à 74 ans	17,6 %	21,1 %	21,1 %	14,8%	18,3%	18,8%	14,2%	16,3%	16,2%
75 ans et plus	8,2 %	11,6 %	11,5%	7,0%	11,1%	10,2%	5,7%	10,3%	9,1%

Source : Insee

Par rapport à la moyenne départementale, Plescop est une commune jeune, avec moins de résidents de 75 ans et plus. La ville accueille principalement une population active.

En 2021, Plescop comptait 535 allocataires de la CAF.

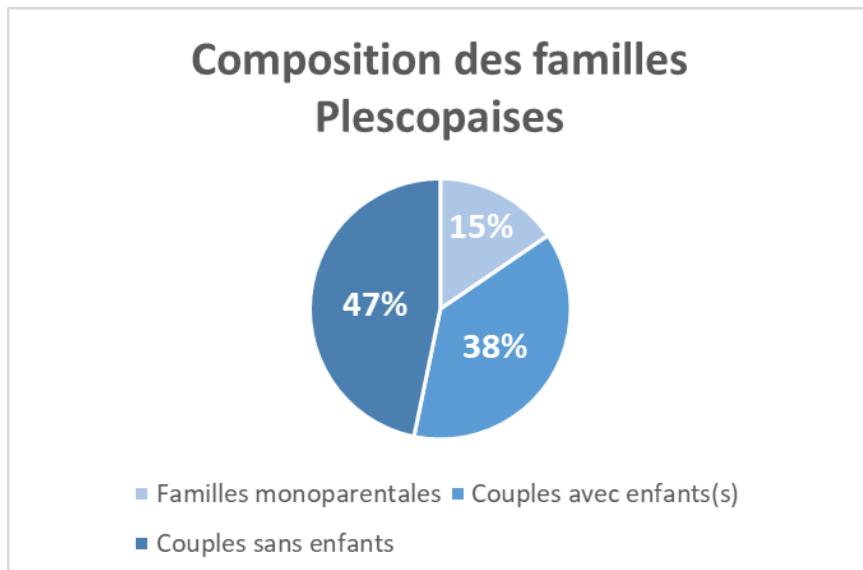
Un peu plus d'un tiers des ménages de Plescop ont des enfants, comparé à 22% dans le Morbihan (8% monoparentaux) et 21% dans GMVA (8% monoparentaux).





c. Les familles

Composition des familles :



Les naissances :

NAISSANCES A PLES COP											
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbr de Naissance	91	63	62	56	44	59	64	63	82	52	61

1.2 La maison de l'enfant : un projet de cohésion entre les services

Maison de l'enfant

« Tamm ha tamm »

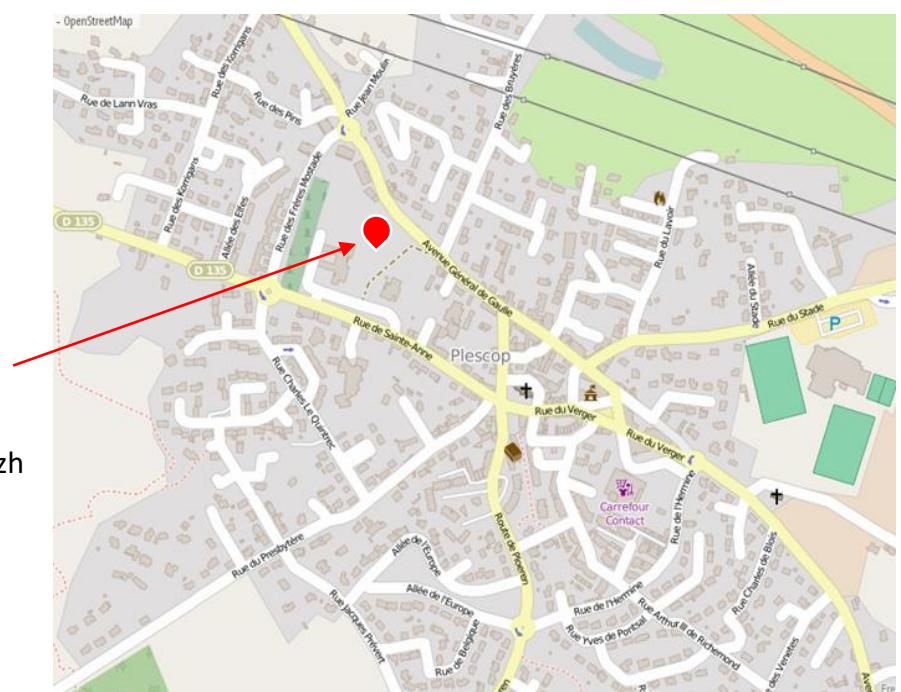
Multi accueil municipal

12 rue de Sainte Anne

56890 PLESCOP

Tél : 02.97.60.75.33

Mail : multiaccueil@plescop.bzh





La Maison de l'Enfant « Tamm Ha Tamm » est un pôle social regroupant tous les services périscolaires et d'accueil des enfants de moins de six ans, avec en son sein : l'Accueil Périscolaire maternel et primaire, le Relais Petite Enfance et le multi - accueil.

Les objectifs de ce regroupement sont de :

- **Faciliter la vie quotidienne des parents et des enfants** en construisant des équipements de proximité répondant à leurs besoins et leur permettant de s'inscrire dans la vie communale ;
- **Permettre une cohérence dans les actions autour de l'enfant** et du jeune dans la commune, par un projet social et politique global, progressif et évolutif (et un travail en partenariat avec les établissements sociaux CAF, DDISS, DDJS). L'accessibilité du site a été pour cela étudiée de manière approfondie

Construite au cœur des services scolaires et périscolaires, dans le centre-ville, Tamm Ha Tamm bénéficie de nombreux parcs de stationnement facilitant et sécurisant l'accès à la structure. Les liaisons piétonnes aménagées sécurisent les déplacements quotidiens des enfants vers le restaurant scolaire, les écoles ou les autres points importants de la commune plus sécurisants.

Le Multi accueil :

Le multi accueil est géré par la ville de Plescop. Il est rattaché au pôle Solidarité Famille au sein duquel se situent les services enfance jeunesse (périscolaire, extrascolaire), le restaurant scolaire et les services sociaux à la population plescopaise. Sa gestion est ainsi sous l'autorité hiérarchique du Maire. Le siège social de la Mairie se situe : 2 Place Marianne 56890 Plescop.

Missions des modes d'accueil

Le multi accueil a pour mission de :

- **Veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au développement global (physique, psychique, affectif, cognitif et social) des enfants accueillis.**
- Contribuer à leur **éducation**, dans le respect de l'autorité parentale.
- Favoriser **l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants**, notamment ceux confrontés à des situations de pauvreté ou de précarité.
- Mettre en œuvre un **accueil inclusif** pour les enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques.
- Faciliter la conciliation des temps de vie familiale, professionnelle et sociale des parents.





a. Les partenariats au sein de la commune



Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un service public gratuit et non obligatoire, à destination des parents, des assistants maternels agréés et des gardes d'enfants à domicile. Il joue un rôle essentiel dans le soutien à la parentalité et dans l'accompagnement des professionnels de la petite enfance. Véritable lieu d'écoute, de lien et de ressources, il permet de s'informer sur les différents modes d'accueil présents sur le territoire, les démarches administratives, ainsi que sur les droits et devoirs des familles comme des professionnels.

Le RPE a pour principales missions :

- De proposer un espace d'échange et de socialisation entre enfants, parents et professionnels de l'accueil individuel,
- D'assurer une fonction d'information, d'orientation et d'accès aux droits, pour les parents, les professionnels en activité ou les personnes souhaitant obtenir un agrément,
- De contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel à travers des conseils, des temps d'échange et des formations,
- De participer à une observation locale des besoins et des conditions d'accueil des jeunes enfants sur le territoire.

Le RPE intervient sur 8 communes et est présent sur deux sites :

- À Plescop : Maison de l'Enfant "Tamm Ha Tamm", 12 rue de Sainte-Anne – Tél. : 02 97 60 71 51





- À Grand-Champ : Maison de l'Enfance "Kerloustic", route de Kermoch – Tél. : 02 97 66 47 69

Un accueil du public est proposé du lundi au vendredi, avec ou sans rendez-vous (selon les disponibilités).

Le RPE organise également des matinées d'éveil à destination des assistants maternels et des enfants qu'ils accueillent. Ces temps collectifs permettent aux enfants de vivre des moments de jeu, de socialisation et de découverte, tout en favorisant les échanges entre professionnels. À Plescop, elles ont lieu chaque mardi, de 9h15 à 10h15, puis de 10h30 à 11h30, à la Maison de l'Enfant (12 rue de Sainte-Anne).



Périscolaire et extra-scolaire

L'accueil collectif « Les Plescop'ains » offre un cadre sécurisé et bienveillant, pensé pour favoriser l'épanouissement des enfants. Il permet à chaque enfant de développer ses compétences sociales à travers l'apprentissage de la vie en collectivité. Les activités proposées stimulent leur imagination, leur créativité et l'ensemble de leurs sens, tout en respectant leur rythme. L'équipe encadrante, composée de professionnels qualifiés, veille à assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.

Le centre est ouvert pendant les petites et grandes vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h.

L'accueil des enfants se fait le matin entre 7h30 et 9h, et le départ le soir entre 17h et 19h.





Les écoles avec le projet « En attendant les cartables »

Dans le but de renforcer les liens entre les différents lieux d'accueil fréquentés par les familles et de soutenir l'enfant dans son adaptation à son futur environnement scolaire, des passerelles sont mises en place en fin d'année. À ce titre, deux matinées de découverte sont organisées au sein de l'école que l'enfant intégrera.

- Ecoles publiques : maternelle Françoise Dolto et primaire René-Guy Cadou :
6 rue de Sainte Anne 56890 PLESCOP – Tél : 02 97 60 89 50
- Ecole privée Sainte-Anne : maternelle et primaire :
79 avenue Général de Gaulle 56890 PLESCOP – Tél : 02 97 60 72 94



La médiathèque de Plescop

Le Multi-Accueil collabore régulièrement avec la médiathèque municipale, afin de favoriser l'éveil culturel et le développement du langage chez les jeunes enfants. Des temps de lecture, des ateliers contés, des spectacles pour tout-petits et des visites sont organisés en lien avec les bibliothécaires, contribuant à l'ouverture au monde et au plaisir des livres dès le plus jeune âge.

Dans le cadre de cette collaboration, la médiathèque prête également au Multi-Accueil une sélection de livres et d'albums jeunesse en lien avec les thématiques choisies par l'équipe. Ces ouvrages, renouvelés régulièrement, viennent enrichir les projets pédagogiques.





b. Les modalités des relations avec les organismes extérieurs



Depuis 2014, la ville de Plescop est liée par convention à l'association GEPETTO, qui propose un service de garde à domicile 7j/7 et 24h/24, assuré par des professionnels de la petite enfance. Ce dispositif permet de répondre à des contextes qui ne peuvent être couverts par les structures classiques :

- Horaires de travail atypiques (tôt le matin, en soirée, la nuit ou les week-ends)
- Déplacements liés au travail ou à la formation
- Maladie de l'enfant (lorsqu'il ne peut être accueilli en crèche ou à l'école)
- Garde temporaire en cas de défaillance du mode de garde habituel

Cette solution offre une souplesse essentielle pour certaines familles, en particulier celles en insertion ou sans réseau de soutien proche.



Crèches extérieures avec places réservées

Afin d'élargir les possibilités d'accueil sur le territoire, la commune réserve également des places dans une structure partenaire :

- Crèche associative et inter-entreprises Le P'tit Club de Laroiseau
 - Adresse : 53 rue Anita Conti, 56000 Vannes
 - 2 places réservées depuis 2023

Ces conventions permettent d'offrir des alternatives d'accueil lorsque la capacité municipale est atteinte, ou pour répondre à des besoins spécifiques liés à la localisation, aux horaires ou à l'organisation familiale.





c. Les partenariats institutionnels

Les services PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département

Rattachée au Conseil départemental, la PMI assure une mission de contrôle, d'accompagnement et de prévention. Elle autorise l'ouverture de la crèche, suit l'évolution de son fonctionnement, et veille à la qualité de l'accueil, à la sécurité, à l'hygiène, ainsi qu'au respect du développement et du bien-être de l'enfant. L'équipe travaille en lien avec le médecin et la puéricultrice de secteur.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF est un partenaire essentiel dans le financement et le suivi du fonctionnement de la crèche. À travers la Prestation de Service Unique (PSU), elle soutient les structures d'accueil collectif en lien avec les besoins des familles. Elle veille également à la cohérence entre les politiques familiales et les actions mises en place au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Organisme de protection sociale du monde agricole, la MSA soutient certaines crèches situées en territoire rural ou accueillant un public agricole. Elle peut intervenir dans le financement, la prévention en santé ou le soutien à la parentalité, et collabore à des projets en lien avec la qualité de vie des familles et des enfants.

Les services d'hygiène alimentaire

Rattaché à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), le service d'hygiène alimentaire veille au respect des normes sanitaires dans la restauration collective. Il contrôle les pratiques liées à la réception, au stockage, à la préparation et à la distribution des repas, dans le cadre des protocoles HACCP, et peut également conseiller les équipes pour garantir une hygiène irréprochable.

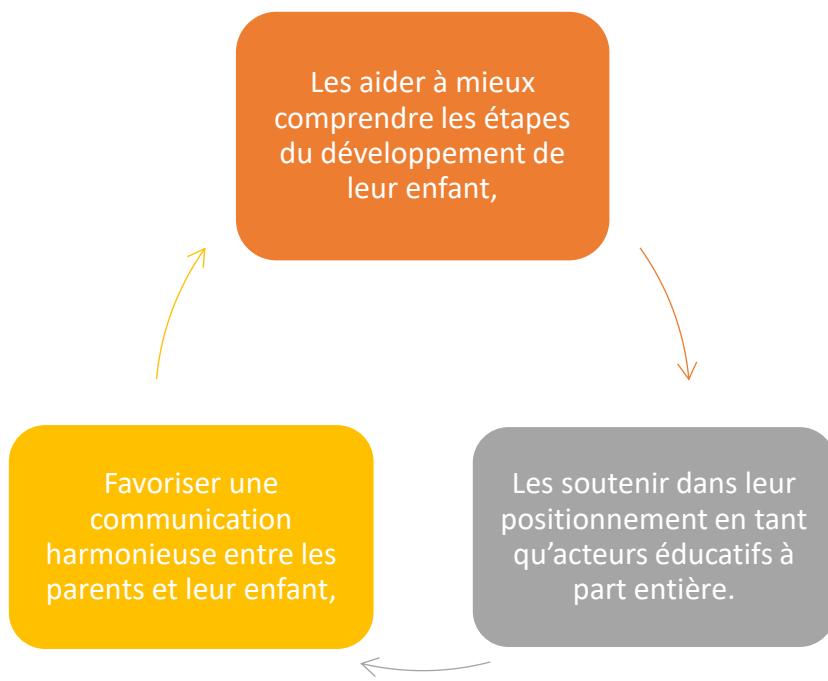
Le Pôle Ressource Handicap 56

Le PRH 56 est un service départemental qui accompagne les familles, les professionnels et les institutions dans la prise en charge et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il offre des informations, des conseils, des formations, et un soutien pour faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services adaptés. Le Pôle intervient également pour sensibiliser les équipes aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, prête des malles sensorielles pour enrichir les pratiques, et veille à l'ergonomie des lieux de travail afin d'améliorer les conditions d'accueil et de travail.

1.3 Les modalités des participations des familles à la vie de l'établissement et actions de soutien à la parentalité

L'équipe pluridisciplinaire mobilise ses compétences professionnelles pour proposer aux familles, selon leurs besoins et attentes, un accompagnement dans leur rôle parental. Cet accompagnement vise principalement à :





La qualité de cet accompagnement repose avant tout sur la relation de confiance construite entre les professionnels et les parents. **Cette relation se fonde sur l'écoute active, le dialogue, le respect des valeurs familiales, ainsi que sur des conseils bienveillants et individualisés.**

Divers moyens sont mis en œuvre pour soutenir cette démarche :

- **Les cafés des parents** - temps conviviaux favorisant les échanges informels entre parents et professionnels autour de thématiques éducatives du quotidien. Ils ont lieu une fois par mois sous forme de petit déjeuner ou de goûter.
- **Les temps festifs** - les familles sont invitées à participer à certains temps forts de l'année, comme les spectacles de Noël ou de fin d'année. Ces moments sont l'occasion de partager un temps convivial entre parents, enfants et professionnels. Les familles peuvent, si elles le souhaitent, apporter des spécialités culinaires. Ces événements permettent de créer du lien dans une ambiance chaleureuse et ponctuent agréablement l'année au multi-accueil.



- **Les conférences sur la petite enfance**, animées par des intervenants spécialisés, qui permettent d'approfondir certains sujets liés au développement de l'enfant, à la parentalité ou à la vie en collectivité (exemple d'une conférence





qui a eu lieu en 2024 sur les tempêtes émotionnelles chez le jeune enfant et en 2025 sur les bienfaits de la nature).

- **Les temps d'échanges** en dehors des temps d'accueil des enfants, moments privilégiés où les parents peuvent s'exprimer librement, poser des questions, partager leurs expériences et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En complément, des supports écrits et visuels sont également à disposition : documentation pédagogique, affichages thématiques, etc.

Ces différentes actions visent à valoriser les parents dans leur rôle, à créer du lien entre les familles et l'équipe, et à instaurer un climat de confiance favorable au développement harmonieux de l'enfant.

Si une famille rencontre des difficultés dans son rôle parental, l'équipe peut l'accompagner en l'orientant vers des partenaires extérieurs compétents, tels que la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou des lieux d'écoute comme « Les Pâtes au Beurre ». Ces structures sont en mesure de leur apporter un soutien adapté à leurs besoins.

1.4 La démarche en faveur du développement durable

Le multi-accueil s'inscrit dans une démarche de développement durable, en lien avec les enjeux environnementaux, sociaux et éducatifs contemporains. Cette orientation vise à sensibiliser les enfants, les familles et les professionnels à des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à encourager des comportements écoresponsables au quotidien.



Le développement durable dans la structure se traduit par des actions concrètes, pensées à hauteur d'enfant, accessibles et porteuses de sens :

Au niveau éducatif

- Mise en place d'activités de découverte de la nature : jardinage, semis, observation des saisons, promenades en extérieur...
- Utilisation de matériel de récupération dans les ateliers créatifs pour sensibiliser à la notion de réemploi.





Au niveau des pratiques professionnelles

- Réduction des déchets (ex : limitation de l'usage des lingettes jetables, tri des déchets, compostage si possible).
- Favoriser l'utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, respectueux de la santé des enfants et de l'environnement.
- Utilisation d'un nettoyeur vapeur au sein de la structure.
- Réflexion autour de l'achat de matériel durable et éthique, en limitant le plastique à usage unique.
- Dans le cadre de la loi Egalim, les crèches doivent proposer au moins 50 % de produits durables, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Cette exigence favorise les circuits courts, réduit l'empreinte carbone et soutient l'agriculture locale. Grâce à travail collaboratif avec les partenaires du territoire, la commune de Plescop va même au-delà de ces recommandations
- Utilisation de vaisselle en inox.
- Sensibilisation des professionnels à l'éco-responsabilité dans les gestes du quotidien : gestion des lumières, de l'eau, des consommables...

Le développement durable est donc à la fois un levier éducatif pour éveiller la conscience écologique des enfants dès le plus jeune âge, et un engagement collectif de l'équipe et des familles vers un mode de vie plus responsable.

2. PROJET D'ACCUEIL

1.1 Les prestations d'accueil

Le multi-accueil municipal a ouvert ses portes le 15 septembre 2005. Il propose un accueil mixte de 18 places pour les enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans et ceci, dans un cadre bienveillant et adapté aux besoins de chacun.

Les différents types d'accueil proposés

Trois modalités d'accueil sont offertes, afin de répondre aux diverses situations des familles :

- **Accueil régulier** : destiné aux familles dont les besoins sont anticipés et récurrents. L'enfant est inscrit sur la base d'un volume horaire mensuel défini selon les demandes exprimées.
- **Accueil occasionnel** : destiné à répondre à des besoins ponctuels. L'accueil se fait en fonction des disponibilités de la structure.
- **Accueil d'urgence** : réservé à des situations imprévues. Il s'agit d'un accueil exceptionnel et temporaire, visant à offrir une solution transitoire le temps que la famille trouve un mode de garde durable.





A condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100% de la capacité d'accueil prévue et que les règles d'encadrement soient respectées, des enfants peuvent être accueillis en surnombre certains jours, à hauteur de 15% de la capacité d'accueil.

Fonctionnement général

La structure accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle ferme :

- Trois semaines en août (période estivale),
- Une semaine en décembre (période hivernale),
- Les jours fériés selon le calendrier en vigueur,
- Ainsi qu'une journée dans l'année dédiée à une formation pédagogique de l'équipe.

Le multi-accueil fonctionne selon le dispositif PSU (Prestation de Service Unique), une aide au fonctionnement versée par la CAF au gestionnaire. Ce mode de financement permet de réduire le reste à charge des familles, favorisant ainsi l'accessibilité pour tous et la mixité sociale.

Procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent via le Portail Famille. Le nombre de demandes est important, avec une moyenne de 40 demandes par commission. Une commission d'attribution des places se réunit au moins deux fois par an, en s'appuyant sur les critères définis par la commission enfance jeunesse de la commune et qui sont mentionnés dans le règlement de fonctionnement (lieu de résidence, fratrie, situation d'insertion, etc.).

Tarification

La tarification appliquée est proportionnelle aux revenus du foyer fiscal, conformément au barème national de la CAF.

1.2 Les compétences professionnelles mobilisées

a. L'équipe

Le multi-accueil bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire, dont la diversité des qualifications permet une prise en charge complémentaire et adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles.



L'équipe est composée de 9 professionnelles aux profils variés :

La directrice du multi-accueil, diplômée Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE), assure la responsabilité globale de la structure sur les plans administratif, financier, pédagogique et





humain. Elle pilote le projet d'établissement, veille à son application et à son actualisation régulière. Elle encadre l'équipe, organise les plannings, recrute, coordonne et accompagne les professionnelles au quotidien. Elle est également l'interlocutrice principale des familles, qu'elle accueille, informe et soutient dans une démarche de coéducation. Elle veille au respect des normes légales et réglementaires, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de santé, en lien avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Sa fonction se répartit entre un mi-temps administratif, dédié à la gestion de la structure, et un mi-temps sur le terrain, au contact direct des enfants et de l'équipe, ce qui lui permet de rester au plus près des réalités quotidiennes de l'accueil et de garantir la cohérence entre la direction et la pratique éducative.

L'adjointe de direction, auxiliaire de puériculture, seconde la directrice dans ses missions de gestion, d'encadrement et de mise en œuvre du projet éducatif. Elle joue un rôle central sur le terrain, en assurant une présence quotidienne auprès des enfants et des équipes. Elle veille à la bonne coordination des actions pédagogiques et éducatives, garantit la continuité de direction en cas d'absence de la directrice, et assure un relais d'information entre l'équipe, la direction et les familles.

L'auxiliaire de puériculture intervient auprès des enfants pour répondre à leurs besoins fondamentaux, en assurant les soins d'hygiène, les repas, les temps de repos, et en favorisant un cadre sécurisant. Elle met en place des activités d'éveil adaptées à chaque tranche d'âge, en tenant compte du développement psychomoteur et affectif de chaque enfant. Elle observe, analyse et transmet les informations importantes relatives aux enfants à l'équipe et aux parents, dans une démarche de bienveillance et de respect de la confidentialité. Elle contribue à la mise en œuvre du projet pédagogique, et peut encadrer les professionnels moins expérimentés.

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance, intervient en appui des professionnels qualifiés. Elle participe aux soins de la vie quotidienne (repas, changes, sommeil), propose et anime des activités, et contribue à l'aménagement des espaces de vie. Elle participe à la surveillance et au bien-être des enfants, tout en veillant au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Son rôle est essentiel dans la continuité de l'accompagnement éducatif au quotidien.

Le personnel d'entretien assure le nettoyage et la désinfection des locaux, selon les protocoles en vigueur. Il intervient dans les différents espaces (salles d'activités, dortoirs, sanitaires, espaces communs) afin de garantir un environnement propre et sain, indispensable à la santé des jeunes enfants. Il travaille en lien avec la direction pour adapter ses interventions aux rythmes de la structure et aux exigences spécifiques du secteur de la petite enfance.

Le personnel de restauration est en charge de la préparation, du réchauffage et du service des repas, dans le respect strict des normes d'hygiène alimentaire (HACCP). Il veille à la bonne organisation des temps de repas, en s'assurant de la qualité nutritionnelle, de la sécurité alimentaire, et du respect des régimes spécifiques. Il assure également l'entretien des locaux de cuisine et du matériel utilisé.

Chacun, à travers ses compétences et son expérience, contribue à un accompagnement de qualité, dans une dynamique de travail d'équipe, de réflexion partagée et d'engagement au service du jeune enfant et de sa famille.





b. Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Conformément à la réglementation en vigueur dans les établissements d'accueil du jeune enfant, le multi-accueil bénéficie de l'intervention d'un médecin référent santé à raison de 2 heures par mois.

Ce professionnel de santé ne réalise pas d'actes médicaux auprès des enfants, mais il joue un rôle de prévention et d'accompagnement des pratiques professionnelles. Sa mission principale est d'assurer un appui technique à l'équipe dans les domaines de l'hygiène, la santé, la sécurité et la prévention, en lien avec les besoins spécifiques des jeunes enfants accueillis.



Le référent santé contribue notamment à :

- Élaborer et actualiser les protocoles de soins et d'urgence,
- Accompagner la mise en œuvre des projets d'accueil individualisés (PAI) pour les enfants présentant des besoins de santé particuliers (allergies, traitements, maladies chroniques, etc.),
- Former et sensibiliser l'équipe sur les problématiques de santé en petite enfance (prévention des infections, gestion des épidémies, gestes d'hygiène, etc.),
- Collaborer avec les familles et les orienter, si nécessaire, vers les professionnels de santé appropriés.

Cette intervention régulière permet de garantir un environnement de qualité, respectueux des besoins fondamentaux des jeunes enfants, tout en sécurisant les pratiques professionnelles au sein de la structure.

c. Positionnement professionnel

L'équipe accueille les enfants pendant l'absence temporaire de leurs parents, et agit donc en relais éducatif — jamais en substitut. Cette distinction est essentielle pour préserver l'équilibre de l'enfant et assurer une continuité entre son environnement familial et celui de la structure d'accueil.

Cette continuité passe en premier lieu par une communication fluide avec les familles, basée sur des échanges quotidiens autour des habitudes de vie de l'enfant, de ses besoins, et des temps forts de sa journée. Des outils tels que le cahier de transmission ou le dossier individuel permettent de prolonger ces échanges, de manière formalisée.

Pour autant, assurer la continuité ne signifie pas reproduire à l'identique le cadre familial. Il s'agit plutôt de proposer un environnement cohérent, sécurisant et adapté, où l'enfant peut évoluer sereinement. Cela implique de reconnaître et de valoriser à la fois les similitudes et les différences entre la maison et la crèche.

L'équipe professionnelle doit ainsi adopter une posture réfléchie, consciente des valeurs éducatives qu'elle incarne et des choix pédagogiques qui fondent son action. Ce positionnement, défini dans les projets éducatif et pédagogique de la structure, garantit une





prise en charge cohérente et structurante pour l'enfant. Il permet d'assurer un équilibre entre les deux sphères – familiale et collective – et de répondre aux besoins de l'enfant avec professionnalisme et justesse.

d. Modalités d'analyse de la pratique et de formation

L'analyse des pratiques professionnelles

Conformément à la loi NORMA (issue de la Loi n° 2021-725 du 8 juin 2021), ces temps d'analyse de la pratique constituent une obligation inscrite dans le cadre de la démarche qualité des établissements d'accueil du jeune enfant. Ils visent à garantir un accompagnement bienveillant, cohérent et réfléchi, en soutenant la professionnalisation continue des équipes. Pour accompagner cette démarche, un professionnel (psychologue, éducateur de jeunes enfants) intervient trois fois par an, en dehors de la présence des enfants, pour un total de six heures annuelles.



Elle représente un temps privilégié, durant lequel les professionnelles peuvent prendre du recul sur leur vécu au quotidien et s'interroger collectivement sur leurs postures, leurs gestes professionnels, leurs ressentis et les situations complexes rencontrées auprès des enfants et de leurs familles.

À partir de ce récit, le psychologue facilite les échanges, en veillant à créer un cadre bienveillant, respectueux et confidentiel. Le rôle de cet intervenant est de soutenir l'élaboration collective, sans jugement, afin de favoriser une meilleure compréhension des mécanismes en jeu (émotionnels, relationnels, institutionnels).

Cet espace favorise également la cohésion d'équipe, en nourrissant une dynamique commune et en renforçant les liens professionnels autour de valeurs partagées.

Les réunions d'équipe

Elles sont organisées 8 fois dans l'année au sein du multi-accueil. Ces temps d'échange, d'une durée de deux heures, permettent à l'ensemble des professionnels de se retrouver pour réfléchir collectivement à l'évolution des pratiques, partager leurs observations sur le fonctionnement quotidien et ajuster les actions en lien avec les objectifs du projet éducatif. Ces réunions favorisent également la cohésion d'équipe, renforcent la communication entre les différents membres et offrent un espace de parole où chacun peut exprimer ses idées, ses questionnements ou ses propositions.

La formation

Elle permet à chaque professionnel(le) d'actualiser ses connaissances, d'adapter ses pratiques aux évolutions du secteur et de renforcer le travail en équipe. Se former, c'est aussi favoriser le bien-être au travail et la cohérence pédagogique au sein de la structure.

Nous travaillons en partenariat avec le CNFPT, qui propose des formations axées sur les besoins spécifiques du secteur petite enfance, autour de l'attachement, de l'éveil et de la socialisation. Ces formations enrichissent nos pratiques et permettent une réflexion continue





sur l'accompagnement des enfants et des familles.

Chaque année, nous organisons également une journée pédagogique, temps fort de réflexion collective. Elle permet à l'équipe de choisir les thématiques en lien avec le terrain : communication, posture professionnelle, neurosciences, langage signé, etc.

Conformément à la loi du 19 février 2007, la formation professionnelle fait partie intégrante du parcours de chaque agent territorial. Elle contribue à la valorisation du métier, au développement des compétences et à l'amélioration continue du service rendu aux familles.

e. L'accueil des stagiaires

L'accueil d'un stagiaire au sein du multi accueil est un moment important de transmission des savoirs des professionnelles d'établissement d'accueil du jeune enfant envers les étudiants. Une professionnelle de la petite enfance est désignée comme référente tout au long du stage. Mais l'ensemble de l'équipe travaille en collaboration dans l'encadrement du stagiaire. La tutrice de stage accueille le stagiaire afin de lui faire visiter les locaux, lui présenter l'équipe, le projet éducatif et le fonctionnement général de la structure.

La personne référente a pour mission de :

- Accompagner au quotidien le stagiaire en lui présentant et en lui expliquant le travail effectué, les choix éducatifs, l'accompagnement proposé aux enfants et aux familles en lien avec le projet éducatif.
- Montrer les différentes techniques de soins
- Rendre compte à la direction du comportement, des capacités et de l'évolution du stagiaire
- Guider le stagiaire dans son cheminement et ses questionnements.

Le stagiaire a aussi pour objectif et pour mission de découvrir le milieu professionnel, de réaliser des activités lui permettant d'acquérir des compétences, d'échanger avec l'ensemble de l'équipe afin d'avoir plusieurs avis et retours sur le travail effectué, ce qui sera d'autant plus riche en réflexions pour lui.

Les étudiants seront les professionnels de la petite enfance de demain, il est important de leur transmettre dès leur arrivée les valeurs essentielles que nous souhaitons promouvoir.

1.3 L'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

Principe 1 de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant. (cf. Annexes)





L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques dans notre établissement est un enjeu pour garantir une **inclusion sociale et une égalité des chances**. Nous nous engageons à offrir un environnement adapté à leurs besoins spécifiques tout en respectant leur rythme et leur individualité.

Cette démarche repose sur :

- **Un environnement bienveillant et inclusif**, pensé pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant tout en respectant son rythme de développement. Chaque enfant est accueilli dans sa singularité et intégré au groupe avec respect, en valorisant sa différence, la considérant ainsi comme une richesse.
- **Des équipes éducatives formées aux enjeux du handicap**, attentives et disponibles, qui adaptent leurs pratiques pédagogiques en lien étroit avec les familles. Lorsque cela est nécessaire, elles collaborent également avec des professionnels de santé (psychomotriciens, orthophonistes, pédopsychiatres, etc.) afin d'assurer une prise en charge globale et cohérente.
- **Un projet éducatif et de soin personnalisé** qui est élaboré pour chaque enfant concerné, en concertation avec les parents, le référent santé et les partenaires extérieurs. Ce projet individualisé garantit un accompagnement quotidien adapté, que ce soit pour l'alimentation, l'hygiène, les soins ou les activités pédagogiques.

Un partenariat solide avec les familles est au cœur de notre démarche. Des échanges réguliers permettent de suivre l'évolution de l'enfant, de mieux comprendre ses besoins et d'ajuster notre accompagnement en conséquence.

3. PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

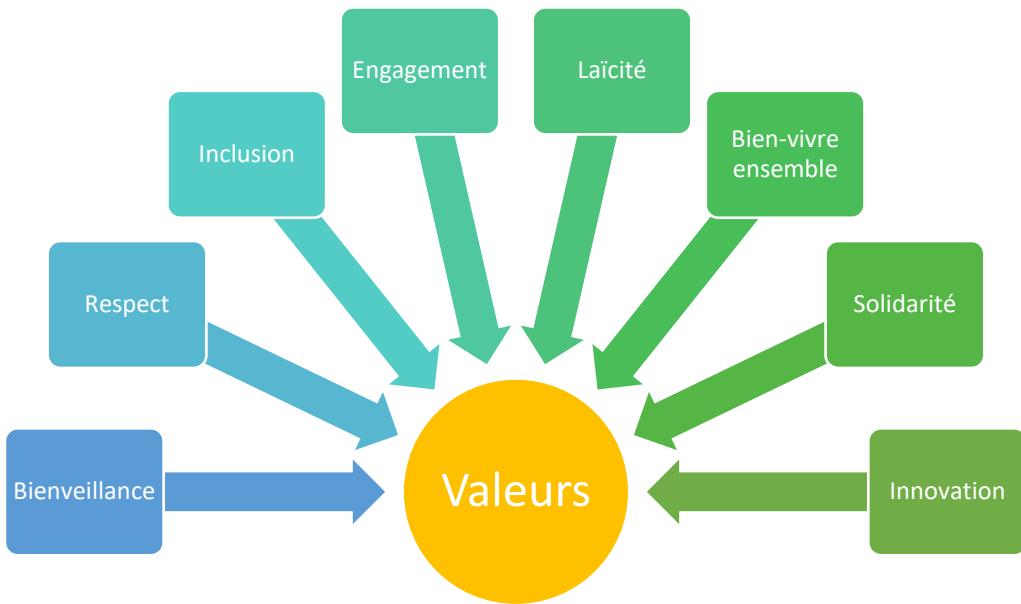
Dans le cadre de l'actualisation de ce projet éducatif, l'équipe s'est engagée dans une démarche collective de réflexion. Ce travail s'est inscrit en cohérence avec les axes du **Projet Éducatif De Territoire (PEDT)** réalisé en 2025 par la Direction du Pôle Solidarités Famille. Celui-ci favorise ainsi une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (familial, scolaire, périscolaire et extrascolaire). Cette concertation a permis d'affiner les objectifs généraux de la structure en intégrant les priorités éducatives du territoire.





3.1 Nos valeurs éducatives

Le projet éducatif s'appuie sur un ensemble de valeurs fondamentales qui guident les pratiques professionnelles au quotidien. Ci-dessous, les valeurs qui ont été coconstruites par le comité de pilotage du PEDT et qui s'appliquent également au multi-accueil.



- **Bienveillance et Respect** : au cœur de la relation à l'enfant et à sa famille, ils garantissent un accueil individualisé, sécurisant et chaleureux.
- **Inclusion** : chaque enfant, quel que soit son parcours, est accueilli dans sa singularité, avec une attention particulière portée à l'équité et à l'accessibilité.
- **Engagement** : les professionnelles s'impliquent activement dans leur mission éducative, en lien avec les familles et les partenaires locaux.
- **Laïcité** : principe fondamental garantissant un accueil neutre et respectueux des convictions de chacun.
- **Bien-vivre ensemble** : encouragé dès le plus jeune âge, il favorise la coopération, l'écoute et le respect des différences.
- **Solidarité** : à travers des pratiques inclusives et collaboratives, la structure soutient les dynamiques de soutien entre familles, enfants et équipes.
- **Innovation** : les professionnelles s'inscrivent dans une démarche de progrès et d'adaptation continue, en phase avec les évolutions des besoins éducatifs et sociaux.

Ce socle de valeurs partagées permet à l'équipe de construire une action éducative cohérente, fédératrice et en constante évolution, en adéquation avec les ambitions du PEDT et les attentes des familles.

1.2 L'accueil

a. La familiarisation

L'entrée en structure d'accueil est une étape importante pour l'enfant et ses parents. C'est





souvent la première séparation prolongée du cadre familial, marquée par la découverte d'un nouvel environnement. Ce moment nécessite une attention particulière, car il conditionne le bien-être de l'enfant et la qualité de la relation future entre la famille et l'équipe.



La **familiarisation** est un temps d'accueil progressif, essentiel pour permettre à l'enfant de prendre ses repères et commencer à créer des liens avec les professionnelles. Pour l'équipe, c'est l'occasion de mieux connaître l'enfant et d'établir une relation de confiance avec les parents, fondée sur l'écoute, la bienveillance et l'échange.

Elle est menée par une professionnelle référente, qui devient un repère sécurisant pour l'enfant. Ce lien privilégié n'exclut pas l'implication progressive des autres membres de l'équipe, notamment à travers des relais en fin d'adaptation, afin de faciliter l'intégration de l'enfant dans le collectif tout en préservant la continuité affective.

L'adaptation débute par un premier rendez-vous d'environ une heure, en présence de l'enfant, des parents et d'une professionnelle de l'équipe. Ce moment d'échange est essentiel : il permet de présenter la structure, ses espaces, ses règles de fonctionnement, mais aussi et surtout d'initier un dialogue autour de l'enfant et de son histoire.

Ces échanges sont menés sans jugement, dans un esprit d'ouverture et de respect. Toutes les informations partagées participent à une prise en charge individualisée et bienveillante, en cohérence avec les besoins spécifiques de chaque enfant.

À l'issue de ce premier temps, un **planning de familiarisation** est coconstruit avec la famille, en prenant en compte les rythmes de l'enfant, les contraintes des parents et les observations de l'équipe. Ce planning reste modulable : il peut être réajusté en cours de route, si nécessaire, pour accompagner au mieux le processus de séparation.

b. Les transmissions

Les transmissions permettent d'assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant, en établissant un lien de confiance et de collaboration entre les familles et les professionnelles. Elles se déroulent à plusieurs moments clés de la journée, et font partie de notre mission d'accueil individualisé.





Le matin

L'accueil de l'enfant se fait, dans la mesure du possible, par une professionnelle référente de son groupe, afin de renforcer le sentiment de sécurité et de continuité.

Le parent peut partager des informations sur la soirée, la nuit, ou le week-end de son enfant, ainsi que tout élément pouvant aider l'équipe à adapter son accompagnement au plus près des besoins de l'enfant (santé, sommeil, humeur, événements familiaux...). Ce moment d'échange, même s'il est parfois court, est important pour favoriser une prise en charge individualisée et bienveillante.

En cas de transmission à caractère médical ou d'informations sensibles, le parent est orienté vers une professionnelle qualifiée : auxiliaire de puériculture, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants.

Si un parent souhaite échanger plus en profondeur sur une situation particulière, sans que cela puisse se faire devant l'enfant ou le groupe, l'équipe peut proposer un temps d'échange en dehors de l'espace d'accueil, dans le bureau, dans la mesure où cela ne désorganise pas l'accueil collectif.

Le soir

Le temps du départ est un moment clé de la journée, tout autant que l'accueil du matin. Il permet de clôturer la journée en douceur, de maintenir le lien avec les familles, et de valoriser les découvertes de l'enfant.

Une transmission orale est faite aux parents, qui ne se limite pas aux informations pratiques comme les repas, la sieste ou les changes. Ce moment est l'occasion de partager une ou plusieurs anecdotes positives, de valoriser les progrès, les découvertes, les initiatives de l'enfant et de mettre en mots son vécu de la journée. Ces échanges renforcent le lien de confiance avec les familles et soutiennent la coéducation.

3.3 Les soins, moments individualisés

Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène quotidiens nécessaires au bien-être de l'enfant durant sa journée de crèche. Cela représente le change, le mouchage de nez, le lavage du visage, le contrôle des températures, soin des petites blessures....

Même s'ils se répètent, les soins ne doivent pas être banalisés. Ils doivent tous être reconnus comme un besoin important pour l'enfant et son corps.





Dans un souci de respect et de bienveillance, nous expliquons en amont à l'enfant tous les gestes qui vont concerner son corps pour que celui-ci puisse les anticiper. Ces gestes ne doivent pas être intrusifs mais chaleureux et accompagnés.

Le moment de change est un moment privilégié et individuel entre l'adulte et l'enfant au cours duquel l'intimité de ce dernier est respectée.



Au fur et à mesure que celui-ci grandit, le professionnel peut encourager à l'autonomie : en proposant à l'enfant de se tourner sur le côté, de plier les jambes, de se déshabiller seul, d'enlever lui-même sa couche afin d'être acteur de ce moment.

Lorsque l'enfant se tient debout et qu'il est suffisamment stable sur ses jambes, nous lui proposons de faire le change debout. Le matériel est accessible à l'enfant lui permettant de se nettoyer seul et de remettre sa couche avec l'aide de l'adulte.

L'acquisition de la propreté est une étape importante pour l'enfant. Cette étape lui demande d'avoir acquis de nouvelles compétences psychologiques et physiologiques

Les professionnelles accompagnent l'enfant dans cet apprentissage en lien avec la famille dans un souci de continuité entre la maison et la crèche. L'apprentissage commence toujours à la maison et se poursuit à la crèche. Les petites victoires sont félicitées et les oubliés éventuels dédramatisés. Si besoin, nous restons disponibles pour échanger ou conseiller les familles.

Nous n'imposons jamais à un enfant d'aller aux toilettes. Nous lui proposons au moment du change mais il est libre d'accepter ou non. Nous respectons le rythme de chacun.

Administration de médicaments

Un médicament ne peut pas être administré au multi accueil sans une ordonnance médicale précisant la date, le nom et prénom de l'enfant, son poids, la posologie et la durée du traitement.

Seules les auxiliaires de puériculture, infirmières ou éducatrices de jeunes enfants sont habilitées à donner un médicament au sein du multi accueil.

Le médicament administré doit avoir le même nom que celui indiqué sur l'ordonnance.

La personne qui administre un médicament le note dans le classeur de transmissions dans la case prévue à cet effet.

Toute ordonnance, même si aucun traitement n'est à donner au multi accueil, doit être vue et validée par la directrice ou en cas d'absence par la directrice adjointe ou infirmière ou personne en continuité de direction présente.





3.4 Le temps du repas

Le repas est un moment privilégié de plaisir et de partage au cours duquel l'enfant va développer son observation, sa communication et sa socialisation.

Nous organisons différemment le temps du repas en fonction de l'âge des enfants mais cette organisation favorise toujours le plaisir et la convivialité.

Le repas chez les bébés

Le repas chez les bébés est donné de manière individuelle selon les besoins et le rythme de chaque enfant, il permet un échange privilégié avec l'adulte qui s'occupera de lui du début à la fin du repas puis l'accompagnera dans la continuité des soins dans la mesure du possible.

Les professionnelles veillent à ce que chaque enfant bénéficie de ce moment exclusif.

Pour ne pas interrompre le repas et préserver un moment de qualité, les professionnelles préparent tout avant d'aller chercher l'enfant (serviette, gant humide, pour nettoyer la main et la bouche...).

Dans la cuisine, un tableau indiquant le repas de chaque bébé est régulièrement mis à jour en lien avec les échanges faits avec les familles.

Le lait infantile est fourni par le multi-accueil. Si un lait spécifique est nécessaire (par exemple, un lait anti-régurgitation), il revient à la famille de le fournir. Dans ce cas, la boîte de lait apportée doit être neuve, non ouverte. Une fois entamée, la durée de conservation varie selon les marques. La professionnelle qui ouvre la boîte s'assure de cette information et y inscrit la date limite d'utilisation.

Dans une démarche de **soutien à la poursuite de l'allaitement maternel**, le multi-accueil accueille favorablement les enfants allaités. Le lait maternel peut être proposé sur place, dans le respect de règles d'hygiène strictes et d'un cadre sécurisé. Un contrat d'allaitement est établi avec la famille, accompagné de la mise en place d'un protocole adapté, afin de garantir des conditions optimales de conservation, de préparation et d'administration du lait.

La **diversification alimentaire** commence toujours à la maison. A la crèche nous poursuivons ce que les parents mettent en place tout en respectant les normes de diététique et de restauration collective (GEMRCN) et celle du PNNS.



En grandissant, l'enfant va manifester l'envie de participer à son repas. Dès que la position assise est suffisamment acquise, il est installé sur une chaise à tablette. L'adulte se place en face de lui pour faciliter les échanges et lui explique ses gestes, met des mots sur ce qu'il mange et sur ses réactions.

Durant cette période de découverte, l'enfant ressent souvent le besoin de toucher les aliments et de manger avec les mains. L'adulte accepte qu'il utilise ses doigts pour manger, en proposant éventuellement un système de double cuillère pour l'accompagner.





La professionnelle tient un discours valorisant, encourageant et bienveillant. Tout comme l'enfant a le droit de ne pas goûter, ne pas avoir faim, ne pas aimer, il est autorisé à essayer, transvaser, recommencer pour apprendre. Au fur et à mesure que l'enfant grandit et qu'il gagne en autonomie, les professionnelles pourront proposer à l'enfant de manger à table par petits groupes de deux à trois enfants.

Le repas chez les moyens et grands

Au multi accueil, le repas est présenté sous forme de plateaux avec l'entrée, le plat, pain, fromage et dessert servis dès le début du repas. Le repas proposé ainsi permet à l'enfant de choisir ce qu'il souhaite manger en premier, de passer du dessert au plat s'il le souhaite, de faire des allers-retours, d'appréhender son repas à son rythme, selon ses besoins, selon ce qui lui fait plaisir.

Le dessert n'est pas présenté comme une récompense mais comme faisant partie de l'équilibre alimentaire au même titre que tous les autres aliments.

L'adulte s'occupe de six enfants à table.

Le temps du repas est un moment d'échanges entre les enfants et l'adulte présents, un moment de découverte des aliments, de partage d'anecdotes, de discussion conviviale.

L'adulte présente les aliments à l'enfant, lui explique ce qu'il mange et ce qui lui est proposé dans son plateau.

Pour cela, il est important que l'adulte soit posé et présent avec les enfants, qu'il puisse limiter ses déplacements ou le fait de quitter la table. Sinon, on observe un désintérêt rapide des enfants pour le repas, une agitation qui empêche la convivialité de ce moment.

Le temps du repas est aussi l'occasion pour l'enfant d'agir seul, en se servant les aliments, se versant de l'eau de la carafe. On a pu remarquer également qu'à cet âge, il était plus pratique d'utiliser une fourchette pour certains aliments : l'adulte donne donc la fourchette et la cuillère.

En cas d'allergies ou d'intolérances, un PAI (projet d'accueil individualisé) est mis en place entre la famille, le multi accueil, le médecin traitant et le médecin référent du multi accueil. Un affichage est fait dans l'espace repas en cas d'allergie ou intolérance alimentaire.

Tout professionnel venant travailler au multi accueil doit impérativement prendre connaissance des PAI mis en place et de la conduite à tenir.

3.5 Le sommeil

Le sommeil chez l'enfant est un besoin essentiel. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Un enfant se construit et grandit pendant son sommeil. C'est pourquoi nous respectons le sommeil de l'enfant et ne le réveillons jamais quand il dort.

Les dortoirs sont aménagés de sorte à favoriser le sommeil : les lits des enfants sont installés toujours à la même place et constituent un repère.

La luminosité de la pièce doit permettre aux professionnelles de voir la coloration de la peau des enfants. De plus, la lumière naturelle permet à l'enfant de faire comprendre que la sieste et la nuit sont des moments de repos différents.





Pour les bébés et les moyens

Les professionnelles sont attentives aux signes de fatigue des enfants pour répondre à leur besoin et respecter leur rythme.

Les nombreux renseignements recueillis lors de la familiarisation prennent tout leur sens et permettent à l'enfant de retrouver son rituel d'endormissement.

Pour les plus grands

Un temps de sieste commun, après le repas du midi, est proposé au groupe d'enfants.

Un enfant peut se reposer s'il en ressent le besoin à tout moment de la journée et ne sera pas réveillé même pour le repas qui lui sera proposé à son réveil.

L'accompagnement avant la sieste est ritualisé :

- Un adulte emmène le groupe d'enfants dans la salle « Trombone » aménagée avec les lits des enfants.
- Les enfants retrouvent leur panier personnalisé avec leur doudou, tétine.
- L'adulte propose à l'enfant de se déshabiller seul ou avec de l'aide (si l'enfant le désire). Il accompagne et encourage l'enfant. Les vêtements seront déposés dans le panier de chaque enfant.
- Un autre professionnel accueille les enfants au fur et à mesure de leur déshabillage dans la salle de change, pour certains changer leur couche, pour d'autres passer aux toilettes.

Pendant ce temps, l'adulte qui reste avec le groupe d'enfants leur propose une histoire, des chansons calmes pour s'apaiser avant d'aller se reposer.

La sieste est proposée à tous les enfants du groupe qui en ont besoin. Un professionnel reste dans la salle le temps de l'endormissement et jusqu'à ce que la plus grande partie du groupe soit réveillée.

L'adulte présent est un repère favorisant le sommeil et permettant un réveil échelonné.

3.6 Le développement, le bien-être et l'éveil

a. La motricité libre

Inspirée des travaux d'Emmi Pikler, pédiatre hongroise qui a profondément influencé les pratiques d'accueil du jeune enfant, la motricité libre est une approche qui respecte le **développement spontané de l'enfant**. Elle consiste à lui offrir la liberté de découvrir et de maîtriser ses mouvements par lui-même, sans intervention ou contrainte inutile de l'adulte.





Elle permet au jeune enfant d'**explorer son corps et son environnement à son propre rythme**, favorisant ainsi l'acquisition progressive de ses capacités motrices, de la simple découverte sensorielle aux gestes plus complexes comme courir, grimper ou manipuler des objets. Cette approche encourage l'autonomie, la confiance en soi et l'éveil global, posant les bases essentielles d'un développement harmonieux et d'une interaction sereine avec le monde qui l'entoure.

Dans le multi-accueil, nous offrons à chaque enfant un **environnement sécurisé et adapté**, qui lui permet d'explorer librement ses capacités motrices et d'évoluer à son propre rythme, en respectant ses besoins et ses envies du moment.

Dès le plus jeune âge, les bébés sont installés sur le dos, sur des tapis leur permettant d'observer, de toucher, de bouger librement. Des jeux sensoriels (formes, couleurs, textures) sont disposés à proximité pour stimuler leur curiosité. Sous le regard attentif et bienveillant des professionnelles, les enfants expérimentent par eux-mêmes : se retourner, ramper, s'asseoir, se hisser, puis marcher.

Fidèles aux principes d'Emmi Pikler, nous ne plaçons jamais un enfant dans une position qu'il n'a pas découverte de lui-même. Par exemple, un enfant assis sans avoir franchi les étapes nécessaires ne saura pas quitter cette position seul. De la même façon, nous ne "faisons pas marcher" les enfants : ils se redressent à leur rythme, en s'appuyant sur leur environnement, et font leurs premiers pas lorsqu'ils s'y sentent prêts, sans contrainte ni précipitation.

Chaque enfant évolue à son propre rythme. Nous ne procédons à aucune comparaison entre eux. Nos professionnelles portent une attention particulière au regard qu'elles posent sur l'enfant, un regard sécurisant, encourageant, qui lui permet de se sentir reconnu et en confiance. Elles n'interviennent que si nécessaire, notamment en cas de danger, afin de préserver la liberté d'exploration tout en assurant un cadre protecteur.

b. Le jeu

Comme le souligne Jean Epstein, « **l'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue** ».

Au sein du multi accueil, nous respectons le rythme et les besoins individuels de chacun. Pour cela, différents espaces sont aménagés afin de favoriser la diversité des expériences : un espace lecture et calme, une salle de jeux d'eau et de manipulation, une salle motricité, un espace de jeu d'imitation (poupées, cuisine, dînette...).

L'organisation quotidienne s'adapte aux besoins des enfants, qui sont regroupés selon leur développement et leurs envies du moment.

Nous distinguons deux grandes catégories de jeux, qui favorisent toutes deux le développement global de l'enfant :





Il s'agit d'un moment où l'enfant choisit librement son activité parmi un large éventail de jeux proposés dans la salle. Les professionnelles restent disponibles pour accompagner, écouter, observer et intervenir uniquement si l'enfant les sollicite.

Le jeu libre peut également être moteur : parcours de motricité, porteurs, ballons... Ces activités permettent à l'enfant de développer sa motricité globale tout en s'amusant. Ce type de jeu est fondamental pour la construction de la personnalité, le développement du langage, l'exercice des fonctions sensori-motrices, la découverte du monde, ainsi que pour stimuler l'imagination et assimiler des expériences vécues.

Les activités dirigées

Ces activités sont encadrées et comportent des consignes, visant à stimuler la concentration et à encourager le respect des règles et des autres. Elles s'inscrivent dans une démarche à la fois culturelle, éducative, ludique et artistique. Les jeux dirigés sont très variés et peuvent répondre aux intérêts du moment : peinture, gommettes, coloriage, pâte à modeler, jeux d'eau, transvasements, puzzles, ateliers cuisine... Ils permettent aussi d'élargir les compétences et d'enrichir le vécu des enfants.



c. L'autonomie

L'autonomie correspond à la capacité de l'enfant à agir par lui-même, à faire des choix, et à acquérir progressivement des compétences pour répondre à ses besoins quotidiens. Encourager l'autonomie favorise la confiance en soi, le respect du rythme individuel.

Chez le tout petit

Durant cette période, l'autonomie se manifeste par la découverte progressive de son corps et de son environnement. Le bébé apprend à saisir, à toucher, à explorer en toute sécurité grâce à un cadre adapté. Les adultes jouent un rôle essentiel en proposant des objets accessibles et en encourageant l'enfant à essayer par lui-même, tout en assurant une présence rassurante. Ces premières expériences sont la base de la construction de la confiance en ses capacités.

Chez le plus grand

À cet âge, l'enfant développe davantage ses compétences et son désir de faire seul. Il commence à vouloir s'habiller, manger, se déplacer ou choisir ses activités. Il est important de lui





offrir un environnement adapté qui favorise ses initiatives, en respectant son rythme et ses besoins. L'adulte accompagne l'enfant avec patience et bienveillance, en valorisant ses réussites et en lui permettant d'apprendre de ses erreurs, afin de renforcer son autonomie et sa motivation.

d. L'égalité garçon /fille

« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles »
Principe 7 de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant.

Promouvoir l'égalité filles-garçons, c'est donner à chaque enfant la liberté d'être soi, de s'épanouir à son rythme et d'explorer le monde sans contraintes liées à son genre.



Nous avons conscience que les stéréotypes de genre peuvent s'installer très tôt, influençant la perception que l'enfant a de lui-même, de ses capacités et de ses aspirations. C'est pourquoi nous veillons, au quotidien, à proposer un environnement qui favorise l'équité, la liberté d'exploration et l'égalité des chances.

Nos actions concrètes :

- **Des jeux et activités non genrés** : nous mettons à disposition une diversité de jeux, jouets et supports pédagogiques accessibles à tous, sans distinction de genre (poupées, voitures, jeux de construction, d'imitation, de motricité...).
- **Un langage inclusif et valorisant** : nous portons une attention particulière aux mots que nous utilisons, afin d'éviter toute forme de discrimination ou de stéréotypie dans nos discours et interactions avec les enfants.
- **Une posture éducative réfléchie** : les professionnels de la structure sont formés à observer et accompagner les enfants sans projeter d'attentes genrées sur leurs comportements, leurs émotions ou leurs centres d'intérêt.
- **La sensibilisation des familles** : nous partageons régulièrement nos pratiques avec les familles et les invitons à réfléchir ensemble aux enjeux de l'égalité filles-garçons dans l'éducation.

e. L'éducation positive

Le multi-accueil inscrit son action éducative dans une démarche d'éducation positive, en cohérence avec les connaissances actuelles sur le développement de l'enfant (via les neurosciences) et les recommandations des instances nationales (comme le Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ou encore la loi contre les violences éducatives ordinaires).





L'éducation positive repose sur l'idée que **chaque enfant est une personne à part entière, digne de respect, et qu'il grandit dans la confiance lorsqu'il est accueilli avec bienveillance, sécurité affective et écoute**. Elle ne signifie ni la permissivité, ni l'absence de cadre : au contraire, elle s'appuie sur la mise en place de repères clairs et constants, qui rassurent l'enfant et lui permettent de se construire dans un cadre cohérent. Ce cadre, posé avec fermeté bienveillante, offre à l'enfant la liberté d'explorer, d'apprendre et d'expérimenter, tout en se sentant protégé et accompagné.

Les principes clés de l'éducation positive appliqués au multi-accueil :

- **Accueillir les émotions** de l'enfant sans les juger, en les nommant et en l'aider à les traverser.
- Poser un **cadre clair et sécurisant**, sans punition ni chantage, mais avec des repères constants et des limites posées avec douceur et fermeté.
- **Encourager l'autonomie**, en laissant l'enfant expérimenter, choisir, essayer, tout en étant accompagné.
- **Valoriser les compétences plutôt que corriger les erreurs**, pour renforcer l'estime de soi et la motivation naturelle de l'enfant à apprendre.
- Privilégier **l'écoute active** et la **communication bienveillante**, y compris entre adultes au sein de l'équipe et avec les familles.

LA CONFIANCE EN SOI

SITE WEB : BOUGRIBOUILLONS.FR

Faire confiance à l'enfant, c'est lui montrer le chemin pour qu'il ait confiance en lui.

Nous ferions parfois mieux de partager notre ressenti plutôt que de tenter de deviner l'avenir et de faire croire à l'enfant qu'il n'est pas capable.

L'éducation positive s'appuie sur la compréhension des besoins affectifs, cognitifs et sociaux des tout-petits : besoin d'attachement, de sécurité, d'exploration, de jeu libre, de reconnaissance et de lien.



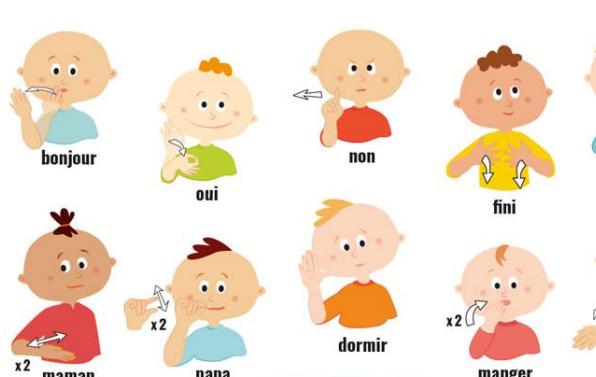


Elle invite les professionnels à adapter leur posture en fonction de l'enfant, de son âge, de sa maturité émotionnelle, et du contexte. Cela implique une présence attentive, un regard bienveillant, une parole soutenante, et une capacité à accueillir sans juger.

f. La communication gestuelle

Dans notre structure multi-accueil, nous intégrons **la communication gestuelle associée à la parole comme un outil de soutien à la relation avec le jeune enfant**, dans le respect de son rythme et de ses compétences.

Avant même de pouvoir parler, les enfants sont capables de comprendre et d'exprimer des besoins, des émotions ou des envies. La communication gestuelle leur permet de s'exprimer autrement, en utilisant des signes simples empruntés à la langue des signes française (LSF), associés à la parole. Ce dispositif favorise la compréhension mutuelle, réduit les frustrations liées à l'impossibilité de verbaliser et renforce le lien de confiance entre l'enfant et l'adulte.



Nos objectifs :

- Offrir à l'enfant un **outil pour communiquer plus tôt**, avant l'acquisition du langage verbal.
- Encourager **l'écoute active et l'observation fine** de l'adulte face aux tentatives de communication de l'enfant.
- Favoriser un **climat apaisé**, en réduisant les frustrations liées à l'incompréhension.
- **Valoriser les compétences** de chaque enfant, en lui donnant les moyens d'être acteur dans ses interactions.

Nos pratiques :

- Les professionnels utilisent des **gestes simples** et répétés au quotidien (manger, encore, dormir, changer, maman, papa...), toujours accompagnés de la parole.
- L'ensemble de l'équipe est formé ou sensibilisé à cette approche, afin de garantir une cohérence et une régularité dans son usage.
- L'équipe a conçu un **livret illustré**, remis aux familles, afin de leur permettre de poursuivre la communication gestuelle à la maison si elles le souhaitent. Ce livret présente les gestes les plus utilisés dans la structure, accompagnés de leur





signification et de conseils d'usage. Il constitue un outil simple, ludique et évolutif pour soutenir la continuité entre les pratiques du multi accueil et la vie familiale.

La communication gestuelle n'est pas une alternative au langage parlé, mais un outil de transition qui soutient le développement du langage, la confiance en soi et les interactions positives. Elle fait pleinement partie de notre démarche éducative bienveillante et centrée sur les besoins de l'enfant.

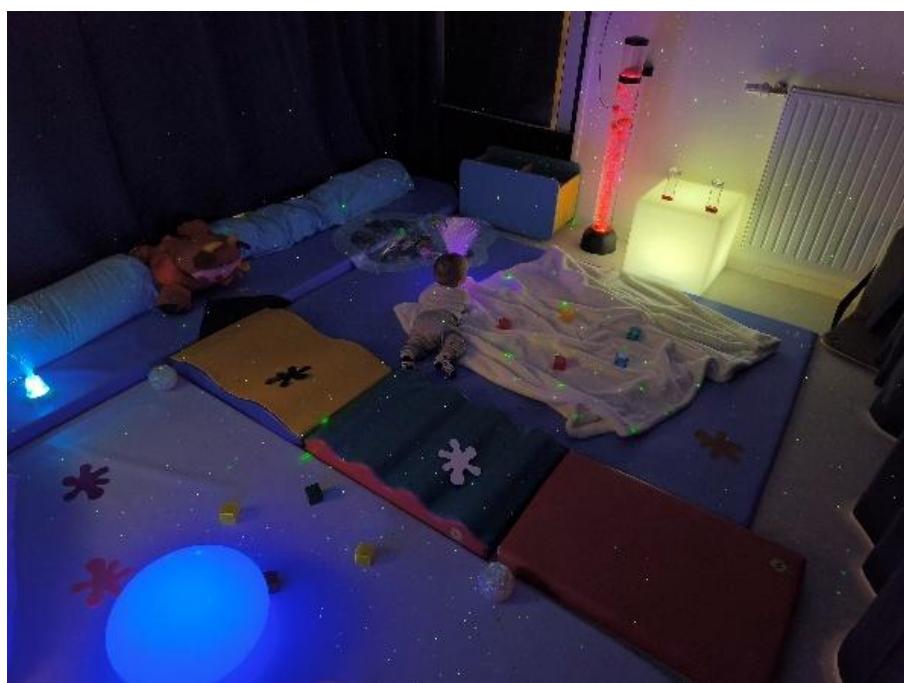
g. L'approche snoezelen

Dans notre multi-accueil, une salle Snoezelen a été spécialement aménagée pour offrir aux enfants un espace de détente, de découverte et de bien-être.

L'approche Snoezelen repose sur **l'éveil sensoriel douce à travers la lumière, les sons, les textures, les odeurs ou encore le mouvement**. Dans une ambiance calme et sécurisante, les enfants peuvent explorer librement, à leur rythme, ce qui leur permet de mieux se recentrer, de s'apaiser.

Cette démarche favorise une relation individualisée entre l'enfant et le professionnel, fondée sur l'écoute, l'observation et le respect des besoins. Elle est particulièrement bénéfique pour les jeunes enfants ou ceux rencontrant des difficultés de communication ou d'adaptation.

Les professionnelles de l'équipe, veillent à proposer des temps Snoezelen réguliers, en petits groupes ou en individuel, dans le cadre d'un accompagnement bienveillant, propice au développement global de l'enfant.





h. L'ouverture vers le monde extérieur

Le multi-accueil n'est pas un lieu fermé sur lui-même : c'est un espace de vie ouvert, en lien avec son territoire, ses habitants, ses partenaires et son environnement naturel. Ces interactions viennent compléter les apprentissages du quotidien en favorisant l'autonomie, l'adaptabilité et l'éveil de l'enfant au monde qui l'entoure. Elle permet à l'enfant de découvrir son environnement, d'élargir ses repères, de nourrir sa curiosité naturelle et de s'enrichir de nouvelles expériences sensorielles, sociales et culturelles.

Nos actions concrètes :

- **Sorties régulières** : promenades dans Plescop, visites à la médiathèque, dans les parcs environnants pour découvrir la nature, les animaux, les saisons.
- **Partenariats locaux** : accueil de professionnels extérieurs (musiciens, conteurs, intervenants artistiques), collaborations avec les écoles maternelles dans le cadre du projet « En attendant les cartables », maisons de retraite.
- **Découverte de la diversité** : valorisation des différentes cultures, traditions, langues et modes de vie présents dans les familles, avec des activités adaptées (livres, chansons, cuisines du monde...).
- Observation du monde **vivant** : projets autour du **jardinage, de la météo, de l'alimentation ou des animaux**, pour sensibiliser l'enfant à l'écologie et au respect du vivant.



Séance de médiation animale

Nos objectifs :

- Développer la **curiosité, la socialisation et l'autonomie**.
- Offrir à l'enfant **des repères dans son environnement** proche, pour le sécuriser tout en l'ouvrant à l'altérité.
- Favoriser **l'éveil citoyen**, dès la petite enfance, en l'amenant à vivre des expériences collectives et respectueuses du monde.





i. L'approche culturelle et artistique

L'approche artistique et culturelle s'inscrit dans notre projet éducatif, dans une volonté d'éveil, de découverte et d'ouverture au monde. Elle s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'expression individuelle et de construction du lien social dès le plus jeune âge.

Découverte de la langue bretonne

Toutes les deux semaines, une initiation à la langue bretonne est proposée aux enfants, sous forme de chansons, comptines et jeux, favorisant ainsi une première sensibilisation à la diversité linguistique et au patrimoine local en lien à l'association Divskouarn.



L'éveil musical

Une fois par mois, un atelier d'éveil musical est également organisé, permettant aux enfants de découvrir différents sons, instruments et rythmes, développant ainsi leur sens de l'écoute, leur motricité et leur créativité.



Sortie à la médiathèque

L'importance du livre

Il est proposé quotidiennement dès le plus âge, comme un objet de plaisir, de découverte et de partage. La lecture participe au développement du langage, à la structuration de la pensée et à la construction du lien affectif. Elle offre aussi à l'enfant un moment de calme, d'écoute et de rêverie, tout en nourrissant son imaginaire.

Projets culturels et valorisation des créations

Tous les deux ans, en partenariat avec la médiathèque, un projet d'exposition est organisé. Les œuvres réalisées par les enfants au fil des mois y sont présentées, valorisant leur créativité et leur implication. Ce projet renforce le lien entre la structure, les familles et la vie culturelle locale.

Au-delà de cette exposition, la médiathèque est également un partenaire culturel régulier. Elle invite le multi accueil à participer à différents événements et spectacles spécialement conçus pour le jeune enfant.





Ces moments partagés contribuent à éveiller la curiosité artistique et culturelle des tout-petits, à nourrir leur imaginaire et à renforcer le lien social et culturel entre la structure et les acteurs du territoire.



Invitation à un spectacle proposé par la médiathèque

j. Une pédagogie tournée vers la nature :

L'équipe veille à favoriser le lien des enfants avec la nature, en intégrant régulièrement l'environnement extérieur dans les activités proposées.

Cette démarche ne se limite pas aux sorties ou aux moments spécifiques en extérieur : elle s'inscrit dans le quotidien de la vie au multi accueil, afin que la nature fasse partie intégrante de l'expérience de l'enfant, chaque jour.



Découverte de l'environnement naturel à travers les ateliers

Dès que les conditions le permettent, le multi-accueil s'ouvre vers l'extérieur. Le jardin est pensé non seulement comme un espace de déroulement, mais aussi comme un véritable lieu de découverte, de jeux et de ressources pour les enfants.





Observations des vers de terres, cloportes et autres petites bêtes du jardin

Pour permettre aux enfants d'en profiter tout au long de l'année, même en cas de pluie ou de froid, le multi-accueil s'est équipé de combinaisons imperméables. Les enfants peuvent ainsi sortir par tous les temps, explorer librement, sauter dans les flaques, sentir le vent ou observer les feuilles tomber, et vivre ainsi pleinement leur environnement.

L'aménagement du jardin a été réfléchi pour encourager la vie en plein air à différents moments de la journée : coin dînette, cabane aménagée, tables extérieures pour le repas du midi ou le goûter... Autant d'éléments qui permettent aux enfants d'explorer, d'imaginer et de s'approprier le jardin comme un espace de vie à part entière.



Un repas au jardin au son de la harpe

Le projet du potager s'inscrit dans cette même logique de **sensibilisation à la nature et à l'environnement**. En observant les plantes pousser, en touchant la terre, en semant, en arrosant puis en récoltant, l'enfant développe sa curiosité, ses sens et sa motricité fine. Le potager permet également de comprendre, de manière concrète, le cycle de vie des végétaux et des aliments. C'est aussi une manière d'introduire des notions de patience, de respect du vivant dans une démarche pédagogique à la fois ludique, sensorielle et écologique.





Le potager, un espace à explorer toute l'année





4. PERSPECTIVES D'EVOLUTION



Dans une volonté constante d'amélioration de la qualité d'accueil, notre établissement s'inscrit dans une démarche réflexive et évolutive. Les observations menées sur le terrain, les retours des familles, ainsi que les échanges en équipe pédagogique nous permettent d'identifier plusieurs axes de développement à moyen et long terme.

De plus, le PEDT venant d'être réactualisé à l'échelle de la commune, il convient aujourd'hui de travailler sur un plan d'action précis qui s'inspire du PEDT et qui est ensuite adapté au multi-accueil dans le cadre de ce présent projet d'établissement.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
Objectif général 1 Promouvoir des pratiques inclusives et respectueuses pour mieux vivre ensemble dans la cadre du développement durable	Approfondir la connaissance et la coordination de tous les acteurs (enseignants, agents...)	Renforcer la formation continue des équipes Invitation ponctuelle d'intervenants extérieurs pour nourrir la réflexion d'équipe (psychologue, médecin de crèche, nutritionniste ...) Continuer la journée pédagogique annuelle et les séances d'analyse sur la pratique des professionnelles Continuer à développer les cafés/goûters des parents, les fêtes annuelles (rencontres parents/agents) Développer des temps de cohésion à l'intérieur du multi-accueil et en lien avec les services du pôle solidarités familles également	Bilan annuel Si besoin réunion (3 fois/an) et journée pédagogique (1x/an) 1 fois /mois Bilan annuel	Nombre d'agents qui ont participé à une formation ou conférence Nombre de réunion organisée avec un intervenant extérieur Nombre de professionnel présent satisfaction de l'équipe Satisfaction des participants Bien-être au travail
	Reconnaitre et renforcer le rôle des familles dans	Renforcer la communication avec les familles et innover dans le lien aux familles (numérique, ...) et les associer de manière plus régulière aux projets des enfants (mise en place d'une lettre d'informations adressée via le	à mettre en place avant 2030	Nombre d'information/activités partagées





Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
	L'éducation et l'accompagnement de l'enfant – accompagner à la parentalité	<p>portail famille à échéance régulière : informations sur les activités, retours en images)</p> <p>Organiser des temps de rencontre informels plus réguliers (cafés des parents, réunion avec thématique, atelier parents-enfants autour du jeu ou de lecture</p> <p>Poursuivre les conférences à destination des familles</p> <p>Mettre en place un questionnaire de satisfaction pour recueillir leurs attentes et leurs retours</p> <p>Développer la culture de la solidarité et de l'aide à la parentalité via le CCAS qui peut orienter les familles vers des intervenants adaptés</p>	Bilan annuel Bilan annuel Bilan annuel	<p>Statistiques du portail famille : nombre de familles ayant ouvert le message</p> <p>Nombre et fréquence de temps de rencontre organisés + taux de participation des familles</p> <p>Taux de participation des familles</p> <p>Taux de réponse Mise en œuvre d'au moins 2 actions concrètes issues des retours</p> <p>Nombre de familles orientées vers un partenaire adapté</p>
	Favoriser la mixité et l'inclusion de tous (quel que soit son origine, sa situation familiale, son genre...)	<p>Faire appel au PRH 56 pour de l'information et du prêt de matériel adapté pour mener des activités inclusives</p> <p>Faire appel aux fonds publics et territoires de la CAF pour déployer les moyens humains nécessaires à l'accueil de public en situation de handicap</p> <p>Favoriser les activités non genrées (filles/garçons) – elles doivent être ouvertes à tous</p>	2030 Si besoin Au quotidien	<p>Nombre d'actions réalisées avec PRH 56</p> <p>Nombre de prêt de matériel mis en place</p> <p>Satisfaction des participants</p> <p>Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis et fonds demandés</p> <p>Nombre de formation demandées sur la diversité et</p>





Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
Cultiver le lien à la nature à la préservation de la planète pour favoriser la sérénité et l'équilibre de l'enfant		Favoriser la formation des agents sur la diversité, le handicap	Si besoin	le handicap
		Promouvoir des activités de coopération	Au quotidien	Pourcentage d'activités proposées ouvertes à tous,
		Continuer à développer les sorties et activités en extérieur avec les enfants	Au quotidien	Nombre de sorties et d'activités en extérieures proposées
		Continuer à développer des actions autour du projet potager (plantation d'aromates, fruits et légumes)	Bilan annuel	Récoltes et observations de ce qui a poussé
		Poursuivre les interventions sur la médiation animale et réfléchir pour développer ces actions interservices avec le périscolaire maternelle	Bilan annuel	Nombre de séances de médiation animales ; satisfaction des enfants et de l'équipe
		Réduire les déchets (réduction du plastique à usage unique) et l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des locaux	Au quotidien	Produit écolabellisé acheté, quantité de remplissage de la poubelle de tri
		Améliorer et clarifier le tri et le recyclage	Au quotidien	Bonne utilisation des poubelles de tri
		Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement via des activités adaptées (bac sensoriel nature, land art...)	Au quotidien	Nombre d'activités proposées
		Favoriser les jeux en matière naturelle	Au quotidien	Nombre de jouets en bois et autre proposés
Contribuer au bien-être global de l'enfant (confiance,	Réaménagement des espaces jeux pour favoriser les interactions et la créativité	2 fois par an et + si besoin	Bien-être des enfants et grille d'observation de l'investissement des enfants	





Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
Objectif général 2 Accompagner chaque enfant et sa famille dans un parcours d'épanouissement personnel et collectif	communication respectueuse, réussite)	Optimisation des espaces de repos pour un meilleur respect des rythmes individuels Continuer de questionner les pratiques pour les ajuster aux besoins du tout petit Poursuivre les inspirations de pédagogie active (communication gestuelle, communication positive, espace snoezelen...)	À chaque réunion professionnelle Au quotidien Au quotidien	dans l'espace Bien être de l'enfant (si sommeil interrompu...) Richesse de réflexion des professionnels Taux de participation des professionnels aux projets
	Développer plus d'actions passerelles entre les services enfance pour permettre à l'enfant de s'intégrer au mieux dans les structures	Poursuivre le projet « en attendant les cartables » avec les écoles maternelles pour faciliter la transition vers l'école Développer des projets communs ou de temps de rencontre avec l'accueil périscolaire / extrascolaire afin de créer une continuité éducative Développer un temps passerelle (la dernière semaine périscolaire) où les plus grands enfants du multi-accueil participeraient à tous les repas de la semaine du restaurant scolaire (1er service avec les maternelles)	Bilan annuel Bilan annuel Fin juillet 2026	Nombre de séances faites avec les écoles Nombre de rencontres avec le centre de loisirs Nombre d'enfants ayant participé aux repas au restaurant scolaire et fréquence
	Consolider les partenariats avec les associations du territoire pour proposer des activités plus diversifiées aux enfants (loisirs, culture, sport)	Poursuivre le partenariat avec la médiathèque : intervention mensuelle au multi-accueil et prêt de livres Etudier la faisabilité de faire appel à l'association l'art des mains pour des actions parents/bébé au multi-accueil Créer un tapis narratif en partenariat de l'association l'art des mains Mutualiser des projets et favoriser les liens avec le Relais Petite Enfance	Bilan annuel Fin 2026 Fin 2026	Nombre de séances avec la médiathèque Nombre de séance réalisé avec l'art des mains Aboutissement du tapis narratif Nombre de rencontres mises





Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
		Consolider un partenariat avec la ludothèque de Vannes pour du prêt de jeux	2028 2030	en place Nombre de prêts réalisés
Objectif général 3 Développer l'autonomie et l'engagement des enfants	Rendre autonome l'enfant en assurant une transition harmonieuse entre les différentes étapes de sa vie	Encourager et valoriser l'autonomie au quotidien (habillage, lavage des mains, rangements...) Proposer à l'enfants des choix simples d'activités Mettre en place des rituels (rangements des jouets, ranger sa vaisselle de table, ...) Renforcer la confiance en soi et les compétences sociales (ateliers par petit groupes, entraide...)	Au quotidien Au quotidien Au quotidien Au quotidien	Taux d'enfants réalisant au moins une action quotidienne en autonomie, Nombre de situations quotidiennes où l'enfant peut faire un choix Nombre de rituels intégrés dans une journée Nombre d'enfants par groupe
	Continuer à proposer des actions intergénérationnelles qui sont à la fois engageantes pour les enfants et sources d'épanouissement pour toutes les parties prenantes	Continuer à participer à la journée intergénérationnelle de juin en lien avec le CCAS Créer des temps d'échanges réguliers entre jeunes enfants et personnes âgées autour d'activités partagées : lecture, jardinage, cuisine, art-plastiques... S'associer au Relais Petits Enfance pour des projets intergénérationnels	Fin juin 2026 2028 2028	Nombre d'enfants ayant participé au projet Nombre de rencontres intergénérationnelles Nombre de rencontres intergénérationnelles avec le RPE, taux de participation enfants/adultes, nombre de structures partenaires
	Développer l'ouverture à la	Poursuivre les ateliers bretons 2 fois par mois pour les plus de 18 mois	Bilan annuel	Nombre d'enfants participants, observation de





Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions	Echéance	Indicateurs d'évaluation
	culture et au monde (notamment avec les jumelages, la découverte des langues : anglais, breton...)	Développer des ateliers culinaires de découverte des cultures En fonction de la programmation du nouvel espace culturel Le Poulpe, faire participer les enfants à des animations ou expositions Développer la découverte de la culture et du multilinguisme (écoute de comptines en anglais, formation des agents, ...)	Bilan annuel 2030 2030	mots compris Nombre d'ateliers proposés, nombre de plats découverts par les enfants Nombre de participations/ visites des enfants Observations mots compris







CONCLUSION

Ce projet d'établissement traduit l'engagement de notre structure à offrir un cadre d'accueil bienveillant, sécurisant et individualisé pour chaque enfant, en lien étroit avec sa famille.

Il offre aux professionnels de la petite enfance un cadre commun de réflexion, favorisant une approche partagée autour du bien-être de l'enfant et du soutien à la parentalité.

Il valorise les compétences mobilisées au quotidien par l'équipe pour mettre en œuvre le projet éducatif et pédagogique. Inscrit dans une démarche d'amélioration continue, ce projet évolue au rythme des besoins des enfants, des attentes des familles et des pratiques professionnelles.

Afin d'en garantir la pertinence et l'efficacité, des modes d'évaluation réguliers sont mis en place :

- Évaluation interne annuelle, à travers des temps de bilan d'équipe (pratiques professionnelles, projets pédagogiques, partenariats) ;
- Questionnaires de satisfaction adressés aux familles pour recueillir leurs retours et suggestions ;
- Suivi qualitatif et quantitatif des actions menées (ateliers, projets, alimentation, éco-gestes, etc.) ;
- Temps d'échanges avec les partenaires (collectivités, PMI, associations) permettant un regard extérieur et une mise en perspective ;
- Réajustements du projet tous les 3 à 5 ans, en fonction de l'évolution des besoins, des retours d'expérience et des évolutions réglementaires.





ANNEXES



CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.





Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous ».

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueuses du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes,





CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre:** ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

